

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
REF : CH

DEC2014_0254

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2014/074 RELATIF AUX SPECTACLES DE NOËL 2014 « COMMENT CA VA LA TERRE » ET « LA COUR D'EOLE » DESTINÉS AUX ENFANTS DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 10, 26, 28 et 30,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que chaque année, durant la période précédent Noël, la Commune invite les enfants des écoles maternelles et élémentaires à un spectacle,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacles intitulés « COMMENT CA VA LA TERRE » de la compagnie Pavé Volubile et « LA COUR D'EOLE » de la compagnie La Corde à vent,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la catégorie d'achats : « Services de l'article 30 » et de la famille : « Spectacle de Noël destiné aux enfants des écoles maternelles et élémentaires » dont la valeur ne dépasse pas 15.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec La Ferme du Buisson, Scène Nationale de Marne-la-Vallée, sise allée de la Ferme à Noisiel (77448 Marne la Vallée cedex 2) et représentée par Monsieur Philippe FOURCHON, Directeur Adjoint, le marché public de Services n°2014/74, relatif aux spectacles de Noël intitulés «COMMENT CA VA LA TERRE» et « LA COUR D'EOLE » destinés aux enfants des écoles maternelles et élémentaires, pour un montant global de 12.000 € T.T.C. à régler par mandat administratif sur présentation de la facture à l'issue des représentations.

Les trois représentations du spectacle « Comment ça va la terre » auront lieu le jeudi 04 décembre 2014 à 10h00 et à 14h00 et le vendredi 05 décembre 2014 à 10h00 au Grand Théâtre de la Ferme du Buisson. Les quatre représentations du spectacle « La Cour d'Eole » auront lieu les jeudi 04 décembre 2014 à 9h00 et à 10h30 et le vendredi 05 décembre 2014 à 9h00 et à 10h30 à la Halle de la Ferme du Buisson.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°DEC2014_ 0254
portant sur la conclusion du marché public n°2014/074.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 27 NOV. 2014



Le Maire,

Daniel VACHEZ.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	01 DEC. 2014
Affiché le	01 DEC. 2014
Notifié le	
Publié le	01 DEC. 2014

2/2

